

Arrêté établissant une liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial (examen professionnel) – session 2025

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 264-2, L. 523-1 et L. 523-3 et suivants ;
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5 (1°) et 6 (2°) ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21 et 31 ;

Vu l'arrêté CDG68 n° 2021/G-72 du 28 juin 2021 établissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les années 2021 à 2026 et applicables aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ;

Vu l'arrêté CDG68 n° 2025/G-55 du 30 avril 2025 relatif à l'ouverture de la promotion interne (session 2025) d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial ;

Considérant que les fonctionnaires lauréats de l'examen professionnel correspondant peuvent être recrutés en qualité d'agents de maîtrise territoriaux à raison d'un recrutement pour deux nominations prononcées au titre de l'ancienneté dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion ;

Considérant que l'application de cette règle permet l'ouverture de 10 postes pour le grade d'agent de maîtrise territorial (examen professionnel) au titre de la promotion interne – session 2025 ;

Arrête

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} juillet 2025, les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la promotion interne – session 2025 :

ADIB Bouchaïb, né le 21/11/1971 à GHENADRA (Maroc)
AUBERT Yolande, née le 11/10/1992 à MULHOUSE (68)
DJERIBI Christophe, né le 15/12/1972 à SÉLESTAT (67)
EL WARDI Nordine, né le 10/05/1991 à THANN (68)
GROFF Thierry, né le 22/01/1984 à GUEBWILLER (68)
KLING Jérémy, né le 31/08/1992 à MULHOUSE (68)
LIROT Éric, né le 13/06/1989 à GUEBWILLER (68)
MARTIN Claudine, née le 14/05/1964 à MULHOUSE (68)
WEISSER Loïc, né le 31/12/1990 à GUEBWILLER (68)

Article 2 : Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera :

- notifiée au Représentant de l'État ;
- publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département du Haut-Rhin ;
- affiché sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 3 juillet 2025

Pour le Président et par délégation

(signé)

Serge NICOLE
Vice-Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Maire de Wintzenheim